

TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2026 - 2027

TARIFS MENSUELS SUR 10 MOIS	
	C.P.G.E.
- Contribution familiale	199,40 €
- Services divers	10,00 €
TOTAL CONTRIBUTION DES FAMILLES	209,40 €
INTERNAT :	
- Frais généraux d'internat du lundi au vendredi (logement et petit déjeuner)	290,70 €
<i>Inscription à l'année du lundi au dimanche</i>	<i>328,70 €</i>
TOTAL FRAIS D'INTERNAT	290,70 €
Option INTERNAT :	
- Logement + petit déjeuner + dîner	386,40 €
- Logement + petit déjeuner + déjeuner	410,33 €
- Logement + petit déjeuner + déjeuner + dîners	506,03 €
Internat dimanche soir (occasionnel)	16 € la nuité
Internat dimanche soir (toute l'année)	38,00 €
Les frais d'Internat sont à ajouter à la contribution des familles (sauf élèves Externes)	

L'inscription en qualité d'INTERNE constitue un **ENGAGEMENT POUR L'ANNEE**. La charge importante que représente le budget consacré à l'Internat ne peut être supportée par l'Etablissement que si l'effectif reste stable au cours de l'année. En conséquence, seul un motif impérieux pourra permettre un changement de régime en cours d'année et ce après acceptation exceptionnelle de l'établissement sur la base de justificatifs transmis.

L'internat est ouvert du dimanche soir au jeudi soir. Les élèves sont tenus de rentrer chez eux à l'issue de la semaine de cours (soit le vendredi soir, soit le samedi matin). En cas de devoir surveillé le samedi matin, l'internat est alors ouvert jusqu'au vendredi soir. L'internat restera ouvert pour les étudiants dans l'incapacité de rentrer chez eux le week-end. Un accueil est possible le dimanche soir entre 20h30 et 22h00. Cet accueil est exclusivement réservé aux élèves qui sont dans l'impossibilité d'arriver le lundi matin. Le dîner du dimanche soir n'est pas assuré. Un supplément d'internat de **16 € par nuit** sera facturé à chaque interne, si ce retour est ponctuel (voir la grille ci-dessus).

RESTAURATION

PRIX UNITAIRE DU REPAS au SELF : 7,25 € si abonnement

PRIX UNITAIRE DU REPAS au SELF : 7,70 € si repas occasionnel

Tous les élèves de l'établissement reçoivent une carte d'identité scolaire avec un code-barre pour l'accès à la restauration. La carte doit être **IMPERATIVEMENT** présentée. Toute carte perdue ou détériorée sera refaite moyennant le somme de 5,00 €.

SELF

- Elève **EXTERNE**

Le compte repas doit être **OBLIGATOIREMENT crédité** via Ecole Directe (par carte bancaire) avant le passage des élèves au Self.

- Elève **INTERNE ou DEMI-PENSIONNAIRE**

Un forfait sera facturé suivant inscription.

FACTURATION et MODE DE REGLEMENT

Une facture annuelle sera envoyée fin septembre 2026 sur votre compte **PARENT** "Ecole Directe" (identifiants pour l'année scolaire 2026 - 2027 seront remis à la rentrée).

Pour le règlement de cette facture, il existe **2 modes de règlement** :

- prélèvement automatique sur 10 mois d'octobre 2026 à juillet 2027.
(jour de prélèvement : au 10 de chaque mois)
- par carte bancaire via Ecole Directe

Les arrhes que vous aurez versées lors de la confirmation d'inscription seront déduites de votre facture.

REDUCTION SUR CONTRIBUTION FAMILIALE

Toute demande de réduction ou aide financière devra être formulée par écrit et adressée au Chef d'Etablissement dès la rentrée de septembre, avec justificatif de la demande. Elle est à renouveler chaque année.